



25^{ème} RALLYE REGIONAL DE CHARTREUSE

LES 18 ET 19 AOUT 2018

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **Lundi 09 Juillet 2018**

Ouverture des engagements : **Mercredi 18 juillet 2018**

Clôture des engagements : **Lundi 06 août 2018** (cachet de la poste faisant foi)

Parution du carnet d'itinéraire : **Dimanche 12 août 2018 à 8h00 Bar chez Mireille – PMU – 13 rue Pasteur 38 380 St Laurent du Pont**

Dates et heures des reconnaissances : **Dimanche 12 août 2018 et vendredi 17 aout 2018 de 8h00 à 18h00**

Vérifications des documents le : **Samedi 18 août 2018 à 7h30 à 11h15 au Cinéma le Cartus Place de l'église 38380 St Laurent Du Pont**

Vérifications des voitures le : **Samedi 18 août 2018 à 7h45 à 11h30 Lieu : Cinéma le Cartus Place de l'église 38 380 St Laurent Du Pont**

Heure de mise en place du parc de départ le : **Samedi 18 août 2018 à 8h00 Place du 19 mars 1962 38380 St Laurent Du Pont**

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : **Samedi 18 août 2018 à 11 h 00 au PC Centre social 38 380 St Laurent Du Pont tél. 04-76-55-20-28**

Publication des équipages admis au départ le : **samedi 18 août 2018 à 12h45 Place du 19 mars 1962 38380 St Laurent Du Pont**

Publication des heures et ordres de départ le : **samedi 18 août 2018 à 12h45 Place du 19 mars 1962 38 380 St Laurent Du Pont**

Départ de : la 1^{ère} voiture Etape 1 **samedi 18 août 2018 à 13h15 Place du 19 mars 1962 38380 St Laurent Du Pont**

Publication des résultats partiels le : **½ heure après l'arrivée du dernier concurrent, le samedi 18 août 2018**

Départ de : la 1^{ère} voiture Etape 2 **Dimanche 19 août 2018 à 7h30 Place du 19 mars 1962 38380 St Laurent Du Pont**

Arrivée finale du rallye 1^{ère} Voiture **Dimanche 19 août 2018 à 12h39 Place du 19 mars 1962 38380 St Laurent Du Pont**

Vérification finale le **Dimanche 19 août 2018 à l'arrivée du rallye, ATELIER JACQUES POINT ZA de Fraidière 38380 St Christophe sur Guiers - Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC**

Publication des résultats du rallye le **Dimanche 19 août 2018 Place du 19 mars 1962 38380 St Laurent Du Pont ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent**

Remise des prix le **dimanche 19 août 2018 à 16h00 Salle des fêtes du Revol 38380 St Laurent du Pont**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise organise le 25^{ème} Rallye de Chartreuse en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes le **26/06/2018** sous le numéro **R31** et par la FFSA sous le permis d'organiser **numéro 501** en date du **26/06/2018**.

Comité d'Organisation

CORAC Co-Président : M. CAYER BARRIOZ Serge et Secrétaire Melle POINT Dominique
Secrétariat du Rallye, Adresse : CORAC 15 chemin de l'Enclos 38 380 Miribel Les Echelles
Téléphone : 06-08-24-71-75 Mail : rallyedechartreuse@gmail.com
Site internet : <http://www.rallyedechartreuse.com>

Permanence du Rallye : ASA Dauphinoise Maison des Sports
Lundi au jeudi 13h30-17h00 Vendredi 13h30-18h30
7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS 04 76 33 09 63
Site internet -> www.asadauphinoise.com Mail : contact@asadauphinoise.com

Organisateur technique

Nom : CORAC
Adresse : CORAC 15 chemin de l'Enclos 38 380 Miribel Les Echelles

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Emmanuel VEYRET Licence n° 01316
Commissaires Sportifs :	Jean BERGERAND Licence n° 01698 Francis POLGE Licence n° 06831
Directeur de Course :	Michel POTHEAU .Licence n° 115791
Directeur de Course Adjoints :	Joëlle POTHEAU Licence n°115792 Eric TAMERMAN Licence n°26388
Commissaire Technique Responsable :	Olivier CAPPELLETTI Licence n° 134399
Commissaires Techniques Adjoints :	Yannick MARTIN Licence n° 138098 Loys BORDERON .Licence n°183288 Christian RACHEX Licence n° 44181 Sylvie DALPAOS .Licence n° 233751
Chargés des relations avec les concurrents :	Emilie TRAMONT Licence n° 179234 Valérie JEUNE Licence n°161099 Floréal PITARCH Licence n°02729
Médecin Chef	Jean-Michel GUILLET
Observateur	Michel PETTEX Licence n°03307

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye de Chartreuse compte pour la Coupe de France des Rallyes 2018 coéf. 2, le championnat du Comité Rhône-Alpes 2018 et le Challenge Patrice Montagnat de l'ASA Dauphinoise.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages pourront consulter leur de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise (www.asadauphinoise.com).

Pour les vérifications administratives qui auront lieu : **le Samedi 18 août 2018 de 7h30 h à 11h15 - Cinéma le Cartus place de l'église 38380 St Laurent Du Pont**

Les vérifications techniques auront lieu : **le Samedi 18 août 2018 de 7h45 à 11h30 - Cinéma le Cartus place de l'église 38 380 St Laurent Du Pont**

Les vérifications finales seront effectuées à **l'ATELIER JACQUES POINT Z.A de Fraidière 38380 ST Christophe sur Guiers.**

Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **Rallye de Chartreuse** devra remplir sa demande d'engagement exclusivement en ligne soit en passant par le site de l'ASA Dauphinoise (lien [ffsa-inscriptions](http://ffsa-inscriptions.org)) soit directement sur le site www.ffsa-inscriptions.org, puis **l'imprimer** et le renvoyer **l'ASA DAUPHINOISE** Maison des Sports 7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS, accompagné du règlement des droits d'engagements ou plus tôt **le lundi 18 juillet** et au plus tard le **Lundi 06 août 2018** (cachet de la poste faisant foi).

Attention : Toute feuille d'engagement non saisie en ligne sur le site www.ffsa-inscriptions.org reçue sans règlement des droits d'inscriptions ne sera pas prise en compte.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 310 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 620 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait les droits d'engagement seront remboursés après la déduction suivante, et à condition que le forfait soit signalé par écrit :

30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.

50 % dans tous les autres cas

Les chèques seront mis en banque le mardi 07 août 2018

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance aux Echelles (suivant le plan)

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de Chartreuse représente un parcours de 223.20 km.

Il est divisé en 2 étapes et 2 sections par étape

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40,00 km.

Les épreuves spéciales sont les suivants :

ES 1-3	Merlas	2 Passages	5.60 Km
ES 2	St Franc	1 Passage	5.20 Km
ES 4-6	Miribel Les Echelles	2 Passages	6.50 Km
ES 5	Grand Vivier	1 Passage	10.60 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1P. ATTENTION

Les reconnaissances sont limitées à 2 jours et le nombre de passage par équipage à **3 maximum** par spéciale.

Les reconnaissances seront autorisées :

Dimanche 12 août 2018 et vendredi 17 août 2018 de 8h00 à 18h00

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse. Le code de la route doit être respecté. Des contrôles seront effectués et **les sanctions appliquées** conformément au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5P EPREUVES SPECIALES

7.5.1P Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

7.5.17.3P Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

Seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Primes cumulables : Scratch, classe
Coupes non cumulables

CLASSEMENT SCRATCH

1 ^{er}	400 €
2 ^{ème}	300 €
3 ^{ème}	200 €

FEMININE

1 ^{ère}	310 €
2 ^{ème}	180 €
3 ^{ème}	120 €

CLASSES

CLASSES	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}
- 4 Partants	155 €						
4 à 9 Partants	310 €	180 €	120 €	Coupe			
10 à 15 Partants	310 €	180 €	120 €	90 €	Coupe	Coupe	
+ de 15 Partants	310 €	180 €	120 €	90 €	60 €	Coupe	Coupe

- * 1 Coupe aux 3 premiers du Scratch
- * 1 Coupe à chaque podium de classe
- * 1 Coupe aux 3 premiers équipages féminin terminant le rallye
- * Les coupes seront confondues pour les classes suivantes : A7S –A7K –A7 / A6K –A6 / A5K/A5
- * Les primes seront séparés pour les classes suivantes : A7S –A7K –A7 / A6K –A6 / A5K/A5

**La remise des prix se déroulera le dimanche 19 août 2018 à
16h00 Salle des fêtes du Revol 38380 St Laurent du Pont**

Un pot sera offert après la remise des prix par le CORAC